

Département du Cantal  
Arrondissement d'Aurillac  
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES  
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 03 mars 2026  
N°DEL\_2026\_003**

Nombre de conseillers en exercice : 17	Présents : 10	Représentés : 03	Votants : 13
--	---------------	------------------	--------------

Date de la convocation : 26 février 2026	Date d'affichage : 26 février 2026
--	------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, 1<sup>er</sup> adjoint.**

**Etaient présents** : Jean-Luc DONEYS, Cécile CHEVALIER, Alain POUGET, Janine TEISSEDRE, Jacques GALÉRY, Patrick BADUEL, Daniel BARDY, Florence DELOM, Cécile MARCENAC, Frédéric MURAT.

**Etaient absents** : Patricia BENITO (procuration à Jean-Luc DONEYS), Séverine PORTERO, Géraud RAYNAL (procuration à Alain POUGET), Cécile LEGOUT (Procuration à Cécile CHEVALIER), Christelle PENA-AUBERT, Fabien VABRE, Sabine BOUTONNET.

**Madame Cécile CHEVALIER** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet – Emprunt court terme – Pôle Enfance Jeunesse**

Pour la création du Pôle Enfance Jeunesse, des subventions sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

- DETR pour un montant de 296 896 € ;
- Subvention de la Région pour un montant de 250 000 € ;
- CAF - Aide Exceptionnelle à l'Investissement ALSH Plan Mercredi pour un montant de 248 000 € ;
- MSA – Accord aide financière GMR pour un montant de 20 000 €.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » décide à l'unanimité le 20 février 2025, par la délibération n°DEL\_2025\_015, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 800 000 € aux conditions suivantes :

- Taux fixe 2.69 %
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 800 €

A ce jour, la commune n'a pas eu besoin de débloquent ces fonds et la date limite de débloquent de ces derniers arrive bientôt à terme. Cependant, cette avance de trésorerie reste toujours nécessaire pour la réalisation de ce projet. De ce fait, le Crédit Agricole a proposé une réactualisation de ce prêt aux conditions du moment.

Un point sur les subventions perçues et restant à percevoir a donc été fait.

- DETR pour un montant de 207 827.20 € (acompte déduit) ;
- Subvention de la Région pour un montant de 250 000 € ;
- CAF Aide Exceptionnelle à l'investissement ALSH Plan Mercredi pour un montant de 74 400 € ;
- CAF Aide Création Micro-crèche 12 places de 61 200 € ;
- Conseil départemental du Cantal – Fonds cantal développement de 75 000 €.

Madame le Maire propose au Conseil municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » et afin de bénéficier de meilleures conditions de taux :

- De contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 668 427 € aux conditions suivantes :
  - Taux fixe 2.59%
  - Durée 1 an
  - Prélèvement in fine du Capital et intérêts
  - Frais de dossier de 1 003 €.

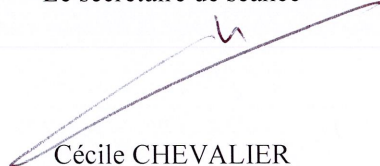
Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

- D'annuler le prêt de 800 000 € qui n'a pas été utilisé précédemment.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision

**Après délibération, la proposition est approuvée par 13 voix pour.**

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

  
Cécile CHEVALIER

Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

  
Jean-Luc DONEYS

